



COMMUNE
DE

Saint-Christophe-du-Ligneron

85670

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
Lundi 11 Septembre 2017 à 20 h 30.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICHARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Michel QUAIREAU, Émilie BOCQUIER, Sylvia GUIHOT, Carine MIGNÉ, Jacques RIGALLEAU, Nadia RABREAU, Olivier ABILLARD, Auguste GUILLET, Isabelle AVERTY, Mathilde BRIAND, Maryse COUGNAUD, Florent JOURDAN, Michelle REGEASE, Henri DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ, Malik RABIA.

Absents et excusés : M. Sébastien SEGRET (pouvoir à Jacques RIGALLEAU).

Absents : M. Patrick CHANSON, Mme Marie-Ange FOUQUET, M. Jean-Christophe RAGUET.

Secrétaire de séance : M. Auguste GUILLET.

Le compte-rendu de la réunion du 10 Juillet 2017 est approuvé.

Ajout à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, l'ajout des points suivants :**

- Ecole Publique « Arc-en-Ciel » - Acquisition de matériels
- Airsoft – Terrain mis à disposition

👉 1 – CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ

➤ 1-1 Transferts patrimoniaux

Monsieur le Maire rappelle que les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des Conseils Municipaux des Communes membres de la Communauté de Communes dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.

Ces conditions ont été validées par délibération du Conseil Communautaire en date du 19 Juillet 2017. Monsieur le Maire donne lecture des biens immobiliers devant faire l'objet d'une acquisition par la Communauté de Communes CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ, désignés ci-après :

Commune de BEAUVOIR SUR MER

Zone d'Activités	Surface en m2	Prix d'acquisition
Le Clos St Antoine	28 862	409 945 €
Le Dain	2 158	34 528 €
TOTAL	31 020	444 473 €

Commune de SAINT URBAIN

Zone d'Activités	Surface en m2	Prix d'acquisition
Le Plessis	8 197	113 152 €

Commune de LA GARNACHE

Zone d'Activités	Surface en m2	Prix d'acquisition
Les Terres Noires	70 702	782 671,00 €
La Voltière		
Local Relais	1	458 207,36 €
TOTAL		1 240 878,36 €

Commune de CHALLANS

	Surface en m2	Prix d'acquisition
Zone d'Activités	46 744	2 481 714,00 €
Pôle Activ'Océan (T2,3,4)	24 977	2 318 461,00 €
Parc de la Bloire	21 767	163 253,00 €
	Nombre	Prix d'acquisition
Locaux d'entreprise	6	1 583 350,00 €
Locaux relais	5	369 066,00 €
Maison de l'Economie	1	1 214 284,00 €
TOTAL		4 065 064,00 €

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité l'acquisition par la Communauté de Communes CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ des biens immobiliers suivants :**

	Surface en m2	Prix d'acquisition
Zone d'Activités	156 663	3 822 010,00 €
Zone tertiaire	24 977	2 318 461,00 €
Zones artisanales	131 686	1 503 549,00 €

	Nombre	Prix d'acquisition
Locaux d'entreprise	7	2 041 557,00 €
Locaux relais	6	827 273,36 €
Maison de l'Economie	1	1 214 284,00 €

TOTAL		5 863 567,36 €
--------------	--	-----------------------

➤ **1-2 Modification des statuts**

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté préfectoral n° 2016-DRCTAJ/3-625 du 9 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Challans Gois Communauté au 1^{er} janvier 2017, prévoit que celle-ci exerce l'ensemble des compétences exercées à titre obligatoire par les anciens ensembles intercommunaux, dans l'attente de l'adoption de ses statuts et sur l'ensemble de son périmètre.

Challans Gois Communauté exerce également les compétences optionnelles, facultatives et supplémentaires sur le périmètre des anciennes intercommunalités. Toutefois, et dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté de fusion, les compétences optionnelles peuvent être restituées aux communes. Ce délai est porté à deux ans pour les compétences facultatives et supplémentaires.

Lorsque l'exercice des compétences obligatoires et optionnelles du nouvel établissement public est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté de fusion. A défaut, l'établissement exerce l'intégralité de la compétence transférée. **Par délibération du 18 mai 2017, le Conseil Communautaire, en application des dispositions du IV de l'article L. 5214-16 du CGCT, a précisé, pour chacune de ces compétences, le champ de cet intérêt communautaire à la majorité qualifiée des 2/3.**

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ.**

➤ **1-3 Rapport annuel 2016 sur la Gestion des Déchets**

Monsieur le Maire présente une synthèse de ce rapport.

Ce rapport intègre les bilans des Communautés de Communes du Pays de Challans et du Pays du Gois, mais ne fait pas apparaître les données relatives à St Christophe du Ligneron, compte-tenu du caractère

d'intégration et non de fusion de notre commune et aussi de la difficulté à extraire nos données de celles de la Communauté de Communes du Pays de Palluau.

Ce rapport n'amène aucune observation particulière.

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité le rapport annuel 2016 sur la Gestion des Déchets.**

➤ **1-4 Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Monsieur le Maire rappelle que le rôle de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est d'évaluer l'année suivant la fusion les charges liées au transfert de compétences par les communes à l'EPCI ainsi que les restitutions de compétences de l'intercommunalité vers certaines communes.

La CLECT s'est réunie à plusieurs reprises pour mener ce travail d'évaluation.

Monsieur le Maire présente le tableau de synthèse des évaluations de transferts de charges :

	Bois de Cené	Challans	Chateauneuf	Froidfond	La Garnache	Sallertaine	Beauvoir sur Mer	Bouin	St Gervais	St Urbain	St Christophe	TOTAL
AC Provisoires Délibération du 25/01/2017	88 405 €	6 707 771 €	54 049 €	129 860 €	572 975 €	270 453 €	327 566 €	66 935 €	69 432 €	48 807 €	2 156 €	8 338 409 €
AC Fiscales 2017	109 108 €	6 791 677 €	61 174 €	137 494 €	602 223 €	286 779 €	357 403 €	137 707 €	57 505 €	10 729 €	-29 826 €	8 521 973 €
PLU	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
GEMAPI	-19 737 €	-29 918 €	-7 263 €	-6 925 €	-17 631 €	-19 673 €	-91 153 €	-91 194 €	-18 804 €	-6 493 €	0 €	-308 791 €
Aérodrome	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-3 660 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-3 660 €
Zone de Loisirs	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	13 312 €	0 €	13 312 €
SDIS	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	24 672 €	24 672 €
Fourrière Animale	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 218 €	2 218 €
Banque Alimentaire	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Service Jeunesse	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	51 472 €	16 359 €	30 081 €	28 814 €	35 077 €	161 203 €
Prévention Routière	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-2 516 €	-2 516 €
Gens du Voyage	0 €	-25 590 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-25 590 €
Zones d'Activités Economique	0 €	-149 892 €	0 €	0 €	-59 593 €	0 €	-16 702 €	0 €	0 €	-6 891 €	0 €	-233 078 €
AC Définitives	89 371 €	6 586 277 €	53 911 €	130 569 €	524 999 €	267 106 €	297 360 €	62 872 €	68 782 €	38 871 €	29 625 €	8 149 743 €

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT.**

➤ **1-5 Rapport d'Activités du Service Assainissement Non Collectif (SPANC) 2016**

Monsieur Jean-Claude BIRON présente une synthèse de ce rapport et rappelle à l'Assemblée les missions du SPANC :

- rôle de conseil,
- contrôle des installations existantes,
- contrôle suite à des réhabilitations ou après créations.

En 2016, sur St Christophe du Ligneron, 11 contrôles de conception ont été réalisés. Il reste en 2017, 16 contrôles de bonne exécution à effectuer.

La création ou la réhabilitation d'assainissement non collectif peuvent dorénavant faire l'objet d'une aide financière par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Plusieurs critères sont cependant exigés pour bénéficier de cette subvention.

Le Conseil Municipal **approuve le Rapport d'Activités du Service Assainissement Non Collectif (SPANC) 2016.**

Monsieur le Maire précise que dorénavant notre nouvelle intercommunalité à un service d'aide pour le financement ou la réhabilitation de ces installations.

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 16 pour, 2 abstentions.

↳ 2 – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

➤ 2-1 Vendée Eau – Rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Monsieur Auguste GUILLET présente une synthèse de ce rapport.

Vendée Eau est compétent pour la distribution de l'eau potable sur le territoire des 266 communes adhérentes à l'un des 11 Syndicats Intercommunaux en charge de la production d'eau potable, qui composent la collectivité départementale. St Christophe du Ligneron fait partie du SIAEP Haute Vallée de la Vie.

Vendée Eau établit le règlement du service, fixe annuellement les tarifs, réalise les investissements de réseaux et choisit le type de gestion du service et des exploitants.

La consommation moyenne par abonné sur notre secteur est de 115,35 m³ (moyenne Vendée : 101,03 m³).

Le tarif bleu n'a pas été augmenté en 2016 :

- Abonnement : 42,50 € HT par semestre,
- Consommation : 1,08 HT par m³.

Ce rapport n'amène aucune remarque particulière.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de Vendée Eau.

➤ 2-2 SIAEP Haute Vallée de la Vie – Révision des Statuts de Vendée Eau

Monsieur Auguste GUILLET rappelle à l'Assemblée qu'en application de la loi NOTRe du 7 Août 2015, Vendée Eau et les SIAEP, en concertation avec les Communes, font évoluer leur gouvernance.

Par anticipation, au 1^{er} janvier 2018, ce sont les EPCI à fiscalité propre qui délèguent la compétence eau potable à Vendée Eau et désigneront leurs délégués au Comité Syndical de Vendée Eau.

Le SIAEP Haute Vallée de la Vie a approuvé le 29 mars 2017, le transfert de la compétence « production d'eau potable » du SIAEP de la Haute Vallée de la Vie à Vendée Eau au 31 décembre 2017, et la dissolution du SIAEP à cette même date.

La Communauté de Communes Challans Gois Communauté a délibéré le 19 juillet 2017 sur la prise de compétence « eau ».

Monsieur Auguste GUILLET se retire du vote en raison de son statut de Président du SIAEP Haute Vallée de la Vie.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion du SIAEP Haute Vallée de la Vie à Vendée Eau pour l'intégralité de la compétence « Eau Potable » au 31 Décembre 2017.

Résultat du vote à main levée : 17 votants, 17 pour.

➤ 2-3 Station d'Épuration – Conventions de servitude de passage de canalisations eaux usées

Après avoir rappelé à l'Assemblée la **délibération du 12 Octobre 2015** portant sur l'autorisation de construction d'une station d'épuration, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité de passer des conventions de servitudes de passage de canalisations d'eaux usées avec les propriétaires suivants** :

- **M. Jean-Pierre REDIS**, domicilié 9 Impasse Beauséjour, aux Sables d'Olonne pour la parcelle cadastrée section AB n°518,
- **Mme Marie-Cécile BARANGER**, domiciliée 20 rue du Rocher, à St Christophe du Ligneron pour la parcelle cadastrée section ZH n°222,
- le **Conseil Départemental de la Vendée**, domicilié 40 rue du Maréchal Foch, à la Roche Sur Yon pour la parcelle cadastrée section ZH n°219,
- **M. Jacques FRAPPIER**, domicilié 1 Route de Commequiers, à St Christophe du Ligneron, pour les parcelles cadastrées section YH n°339 et 338,
- **M. Jacques FRAPPIER** domicilié 1 Route de Commequiers, à St Christophe du Ligneron et **M. et Mme André FRAPPIER** domiciliés 7 Allée de l'Europe, à St Christophe du Ligneron pour la parcelle cadastrée section YH n°330,
- **Mme Marie BERTIN**, domiciliée 10 rue Edouard Marchand, à Montaigu pour les parcelles cadastrées section YH n°15 et 340,
- **M. PIBERNE Sandy**, domicilié 36 Chemin du Perthuis Sec, à Châteauneuf et **Mme LAMIELLE Maylee**, domiciliée 1 rue des Platanes à St Gervais pour les parcelles cadastrées section ZH n°91 et 88

- **M. POIRON** domicilié à Beauséjour à St Christophe du Ligneron pour la parcelle cadastrée section ZH n°89,
- **SCI Transports Pérocheau** domicilié Route de Commequiers à St Christophe du Ligneron pour la parcelle cadastrée section YH n°265,

➤ **2-4 Signalisation – Passage piétons**

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise ACCES ATLANTIQUE** de St Père en Retz (44) **concernant l'acquisition de panneaux de signalisation « Passage Piétons » pour un montant de 351,60 € TTC.**

➤ **2-5 Installation Classée pour la Protection de l'Environnement – M. Benoît BROCHET**

Le Conseil Municipal **donne un avis favorable à l'enquête publique relative à la demande présentée par Monsieur Benoît BROCHET** en vue d'obtenir l'enregistrement nécessaire à l'augmentation des effectifs de volailles sur le territoire de Falleron.

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 17 pour, 1 abstention.

↳ **4 – ECONOMIE ET FINANCES**

➤ **4-3 Décision Modificative – Virement de crédits**

Au regard du budget voté concernant l'Aménagement du Plan d'Eau des Abras, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité de procéder au virement de crédits suivant :**

Budget Principal – Section Investissement

Compte 2181 (Op 348 – Aménagement piétonnier Terrain Foot)	- 1 500 €
Compte 204172 (Op 346 – Plan d'Eau)	+ 1 500 €

↳ **3 – BÂTIMENTS COMMUNAUX**

➤ **3-1 SYDEV – Proposition technique et financière – Aménagement du Plan d'Eau des Abras**

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité la proposition technique et financière du SYDEV** concernant la **mise en éclairage du Plan d'Eau des Abras**, pour un coût total de travaux d'un montant de 4 796,00 € TTC, soit une **participation restant à la charge de la Commune d'un montant de 2 798,00 € (70%)**.

➤ **3-2 Reprise de concessions**

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise MARBRERIE ALLANIC** de la Garnache, **concernant la reprise technique de 10 concessions en état d'abandon** pour un **montant de 7 980,00 €**.

↳ **4 – ECONOMIE ET FINANCES**

➤ **4-1 Pôle Scolaire - Emprunt**

Monsieur Michel QUAIREAU présente les offres reçues de La Banque Postale, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel pour un prêt relais FCTVA d'un montant de 530 000 € concernant la construction d'un Pôle Scolaire.

Organisme	Durée du Prêt	Taux fixe applicable Trimestrielle	Montant commission
Crédit Agricole La Roche Sur Yon	2 ans	Euribor (-0,33%) + marge et coût de liquidité (0,73%) Au 5/9/2017 : 0,40%	500 €
Crédit Mutuel La Roche Sur Yon	2 ans	Trimestrielle : 0,54 % Annuelle : 0,59 %	200 €
La Banque Postale Paris	2 ans	Trimestriel : 0,44%	795 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à négocier cette proposition d'emprunt et à la contracter auprès de l'organisme le plus performant.

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 16 pour, 2 contre.

➤ **4-2 Décision Modificative – Régularisations budgétaires**

Après demande du Trésorier de la Commune, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants :

❖ **BUDGET PRINCIPAL**

Budget Principal – Section d'Investissement :

Compte 001 (Dépenses – Opération financière)	+ 122 328,65 €
Compte 1641 (Recettes)	+ 122 328,65 €

Budget Principal – Section de Fonctionnement :

Compte 722-042 (Recettes)	- 3 000,00 €
Compte 7788 (Recettes)	+ 3 000,00 €

❖ **BUDGET LOTISSEMENT**

Budget Lotissement – Section d'Investissement :

Compte 001 (Dépenses)	- 42 681,52 €
Compte 001 (Recettes)	+ 42 681,52 €
Compte 021 (Recettes)	- 85 363,04 €

Budget Lotissement – Section de Fonctionnement :

Compte 023 (Dépenses)	- 85 363,04 €
Compte 605 (Dépenses)	+ 85 363,04 €
Compte 71355-042 (Dépenses)	+ 2,00 €
Compte 7015 (Recettes)	- 2,00 €

❖ **BUDGET ZAC MULTI-SITES**

Budget ZAC Multi-Sites – Section Investissement

Compte 001 (Dépenses)	- 153 622,29 €
Compte 001 (Recettes)	+ 153 622,29 €
Compte 021 (Recettes)	- 307 244,58 €

Budget ZAC Multi-Sites – Section de Fonctionnement

Compte 023 (Dépense)	- 307 244,58 €
Compte 7015 (Recettes)	- 307 244,58 €

❖ **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Budget Assainissement – Section Investissement

Compte 1068-40 (Recettes)	- 105 742,66 €
Compte 1068 (Recettes)	+ 105 742,66 €

➤ **4-4 Abattement de la Taxe d'Habitation**

Monsieur Michel QUAIREAU rappelle à l'Assemblée que l'abattement ne s'applique qu'aux résidences principales. Compte tenu du niveau de l'inflation, le Conseil Municipal décide de baisser le taux de

l'abattement général à la base de 10% à 9% pour l'année 2018.

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 16 pour, 2 contre.

21h51 – Monsieur le Maire suspend la séance du Conseil Municipal en raison d'une prise à partie d'un Ligneronnais vis-à-vis de Monsieur le Maire et de la décision prise par le Conseil municipal

Monsieur le Maire demande aux élus de ne pas répliquer et de garder leur calme.

21h53 – Reprise du Conseil après le départ de la personne ayant nui au bon déroulement de la séance

Monsieur le Maire rappelle que la fiscalité locale n'a pas augmenté depuis 2016.

↳ 5 - ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

➤ 5-1 Accueil Périscolaire et Centre de Loisirs « Les Loustics » - Convention avec l'Ecole Privée Sainte Marie et l'OGEC

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la convention présentée par l'Ecole Privée Sainte Marie et l'OGEC concernant la prise en charge par les employés communaux de l'Accueil Périscolaire et Centre de Loisirs « Les Loustics », de la surveillance des enfants sur la cour de récréation de l'Ecole Privée de 16h40 à 16h50 pour l'année scolaire 2017/2018.

➤ 5-2 Convention Ecole Privée Sainte Marie, OGEC et Comité de Cantine

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de renouveler la convention passée avec l'Ecole Privée Sainte Marie, l'OGEC et le Comité de Cantine concernant la prise en charge par un employé communal, de la surveillance des enfants sur la cour de récréation de l'Ecole Privée de 12h15 à 12h35 pour l'année scolaire 2017/2018.

➤ 5-3 Transports Scolaires (Restaurant Scolaire, Salle de Sports, TAP, Les Loustics)

Le Conseil Municipal accepte le devis de SOVETOURS de La Roche Sur Yon, concernant les transports scolaires des enfants des deux écoles vers les différentes structures publiques, pour l'année scolaire 2017/2018, comme suit :

1-Vers le Restaurant Scolaire

Car n°1 (59 Places) – 1 aller et 2 retour : 68,71 € TTC

Car n°2 (59 Places) – 1 aller et 2 retour : 46,24 € TTC

2-Vers la Salle de Sports

Mardi - 2 classes : 96,24 € TTC

Mercredi – 1 classe : 48,17 € TTC

Jeudi – 4 classes : 180,37 € TTC

3-Temps d'Activités Péri-Educatives

Bourg 1AR : 48,17 € TTC

Bourg 2AR : 70,75 € TTC

Hors Bourg (rayon de 10 km) : 70,33 € TTC

4-Accueil Périscolaire et Centre de Loisirs « Les Loustics »

Car n°1 (59 places) : 82,97 € TTC

Monsieur le Maire demande à Monsieur Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ de se retirer du vote en raison de sa qualité de conducteur de car pour les transports NOMBALAIS, société qui n'a pas répondu à notre demande de devis pour ces prestations.

Résultat du vote à main levée : 17 votants, 17 pour.

➤ 5-4 Ecole Publique Arc-en-Ciel – Acquisition de matériels

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de la société MANUTAN COLLECTIVITÉS de Chauray (79) concernant l'acquisition de matériels (tableau et vidéoprojecteur) pour un montant de 683,45 € TTC.

↳ 6 – PÔLE SCOLAIRE

➤ 6-1 Devis – Test de perméabilité à l’air

Dans le cadre des **travaux de construction du Pôle Scolaire**, le Conseil Municipal **accepte le devis de l’entreprise ALVEOLIS INGENIERIE** de Nantes concernant des **tests de perméabilité à l’air obligatoire en cours et fin de chantier** pour un **montant de 2 520,00 € TTC**.

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 16 pour, 2 contre.

➤ 6-2 Raccordement au réseau d’Eau Potable

Dans le cadre des **travaux de construction du Pôle Scolaire**, le Conseil Municipal **accepte le devis de l’entreprise STGS** de Avranches (50) concernant le **raccordement au réseau d’eau potable** pour un **montant de 2 870,88 € TTC**.

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 16 pour, 2 contre.

➤ 6-3 Aménagement des voies Route de Falleron – Choix du Maître d’œuvre et lancement de consultation des entreprises

Monsieur le Maire présente à l’Assemblée les deux propositions reçues concernant le marché de maîtrise d’œuvre pour l’assistance technique aux travaux d’aménagements sécuritaires Route de Falleron. Le Conseil Municipal **accepte le devis de la Société AMEAS** de Challans pour un **montant de 4 725,00 € HT** et **décide à l’unanimité** de lancer la consultation des entreprises pour un marché adapté sur la base d’un coût prévisionnel de travaux de 70 000€ HT.

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 16 pour, 2 contre.

↳ 7 - PERSONNEL

➤ 7-1 Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal **accepte de modifier le tableau des effectifs au regard des points suivants** :

- modifications faites depuis le 1^{er} Janvier 2017 dans la dénomination de certains grades de la Fonction Publique Territoriale,
- décision de la Commission du Personnel en date du 5 Juillet 2017 d’accorder 5 avancements de grade pour l’année 2017.

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 17 pour, 1 abstention.

➤ 7-2 Institution du temps partiel et modalités d’exercice

Le temps partiel et le temps partiel de droit, constituent des possibilités d’aménagement du temps de travail pour les agents publics. Cette autorisation est accordée soit de plein droit, soit sur demande en fonction des nécessités de service.

Monsieur le Maire informe l’Assemblée qu’un agent souhaite maintenir son $\frac{3}{4}$ temps suite à la fin de son congé parental qui était à temps partiel.

Le Conseil Municipal **décide à l’unanimité d’instituer le temps partiel et le temps partiel de plein droit**.

➤ 7-3 Assurance Statutaire – Contrat Groupe CNP

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations du **12 Décembre 2016 et n du 9 janvier 2017**, la Commune a donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vendée, pour agir pour son compte afin de lancer une procédure de consultation, en vue de la passation d’un nouveau contrat groupe d’assurance des risques statutaires du personnel, puisque le contrat en court prendra fin le 31 Décembre 2017.

Après consultation et négociation, le Centre de Gestion a conclu avec la CNP Assurances un nouveau contrat groupe.

Le Conseil Municipal **décide à l’unanimité de conclure le nouveau contrat groupe d’assurance des risques statutaires du personnel avec la CNP Assurances**, pour une **durée de 4 ans (2018-2021)**, à compter du **1^{er} Janvier 2018**, comme suit :

- pour les **agents CNRACL** : **5,05 %** (5,05% en 2013)

- pour les **agents IRCANTEC** : **1,05%** (1,25% en 2013),

avec franchise de 15 jours fermes en maladie ordinaire, supplément familial de traitement et totalité des charges patronales.

➤ **7-4 Police Municipale – Convention pour l'enlèvement de véhicules**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le problème de stationnement que nous rencontrons actuellement, avec deux voitures stationnées Parking de l'Ermitage. Actuellement, nous sommes dans l'impossibilité de les faire enlever puisque la Collectivité n'a conventionné avec aucun garage agréé. Le garage le plus proche géographiquement et qui soit agréé, est celui de la Garnache MIGNET SARL.

Monsieur le Maire précise que la convention sera d'une durée seulement d'un an, avec reconduction tacite, afin de permettre aux garages Ligneronnais de proposer leurs services après agrément préfectoral. Le Conseil Municipal **accepte de conventionner avec le garage MIGNET SARL afin de mettre en place un partenariat pour lutter contre le stationnement anarchique, abusif, gênant ou dangereux.**

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 16 pour, 2 contre.

↳ **8 - DIVERS**

➤ **8-1 AirSoft Ligneronnais – Terrain mis à disposition**

Monsieur Malik RABIA fait remarquer à l'Assemblée que le terrain mis à disposition d'AirSoft n'est toujours pas remis en l'état, comme cela a été conventionné et rappelé ultérieurement par courrier. Cette remise en état devait être faite au plus tard le 31 juillet 2017.

Madame Carine MIGNÉ précise que tous les objets apparents ont été retirés conformément à notre demande avant le 31 juillet. Le fauchage, qui était réalisé chaque année avant occupation du terrain, n'a de fait et normalement pas été demandé.

Monsieur Olivier ABILLARD confirme qu'il est dangereux de faucher car des objets restent au sol. Il prendra contact avec le Président de l'Association AirSoft pour finaliser la remise en état.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un point sera également fait avec les Services Techniques.

➤ **8-2 Rentrée Scolaire 2017/2018**

❖ **Fermeture de la 5^{ème} Classe – Ecole Publique « Arc-en-Ciel »**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les différentes démarches engagées afin de maintenir la 5^{ème} classe de notre Ecole Publique :

- délibération du 6 Février 2017 portant refus de fermeture de la 5^{ème} classe. Cette délibération intervenait suite au courrier de l'Académie indiquant vouloir fermer la 5^{ème} classe, en raison d'une prévision attendue de 99 élèves pour un seuil de 108. Exceptées les 2 absentions des conseillers d'opposition, l'ensemble du conseil s'était opposé à cette fermeture en vue de préserver la qualité de l'enseignement. De plus pour rouvrir cette 5^{ème} classe, il faut atteindre le seuil de 115 élèves pour la rentrée 2017/2018,

- malgré le courrier de Monsieur le Maire en date du 14 février, la décision de fermeture de la 5^{ème} classe était entérinée par l'Académie le 10 février,

- compte tenu de l'évolution positive du nombre d'élèves, Monsieur le Maire écrit à nouveau à Madame Anne-Marie BAZZO, Directrice Académique le 26 juillet, indiquant que l'effectif pourrait aller au-delà de 108 élèves, 106 à ce moment-là,

- en l'absence de réponse, Monsieur le Maire ré-insiste auprès de l'Académie le 25 août par mail sur la nécessité de supprimer la fermeture de la 5^{ème} classe. Certes le seuil de réouverture de 115 ne serait pas atteint mais le seuil de 108 devrait être atteint, voire dépassé,

- après échanges avec Madame la Directrice Brigitte DELAUZUN, puis avec Monsieur l'Inspecteur Jean-Michel LENOIR, Monsieur le Maire obtient l'assurance qu'un comptage serait effectué le jour de la rentrée scolaire.

Nous avons eu la grande satisfaction que le seuil de 108 soit atteint, que l'Académie ne retienne pas le seuil de réouverture de classe de 115 et que la 5^{ème} classe soit maintenue.

Deux autres élèves doivent intégrer l'école avant fin décembre. Par rapport à l'année passée, l'effectif reste globalement stable.

Monsieur le Maire et la majorité peuvent se réjouir de cette décision pour le bien être des enfants et la qualité de travail des enseignants.

Cette classe est aujourd'hui assurée par deux enseignants, chacun à mi-temps.

Monsieur le Maire a remercié chaleureusement l'Académie de sa compréhension et de sa bienveillance.

❖ **Ecole Privée « Sainte Marie »**

Madame Emilie BOCQUIER qui, avec Monsieur le Maire, ont été reçus par Monsieur Bertrand DUGAST le jour de la rentrée pour une visite de l'extension de l'école, informe l'Assemblée que les effectifs de l'Ecole Privée « Sainte Marie » augmentent cette année avec 11 enfants supplémentaires. L'Ecole Privée compte à la rentrée 2017/2018 : 9 classes pour 231 élèves.

❖ **Conseil d'école du 20 Juin 2017**

Monsieur Malik RABIA s'étonne d'une part que son nom soit cité, sans qu'il ait été informé, dans un courrier adressé à Madame la Directrice Brigitte DELAUZUN avec copie à la hiérarchie concernée et d'autre part que Monsieur le Maire le caractérise dans ce courrier de « farouche opposant au pôle scolaire ».

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Malik RABIA l'avait interpellé lors du précédent conseil municipal à propos du compte rendu du conseil d'école du 20 juin 2017. Monsieur le Maire s'était engagé à réagir au paragraphe relatif à la grave et inadmissible remise en cause du travail des secrétaires de Mairie quant aux renseignements donnés pour les inscriptions dans les écoles de la Commune.

Monsieur le Maire précise que par cette intervention de Monsieur Malik RABIA, il se devait de réagir sans attendre le prochain conseil d'école et qu'il était normal de citer ses sources. Il précise à Monsieur Malik RABIA que lui-même n'avait pas pour habitude d'informer Monsieur le Maire de ce que son nom allait paraître dans certains documents publics.

Monsieur le Maire informe avoir reçu Madame la Directrice Brigitte DELAUZUN pour un échange sur le sujet. Des précisions seront données lors du prochain conseil d'école et le compte rendu du conseil d'école du 20 juin sera modifié.

A propos de son engagement, Monsieur Malik RABIA précise qu'il n'est pas opposé au pôle scolaire. Un certain nombre d'élus, étonnés, lui rappelle qu'il vote pourtant contre à toute délibération concernant le pôle scolaire.

Monsieur Malik RABIA précise alors qu'il estime que le pôle scolaire n'est pas une priorité. Au-delà des bâtiments objectivement reconnus pourtant comme vieillissants et inadaptés et de leur éloignement entre eux (école, périscolaire et restaurant), Madame Carine MIGNE rappelle à Monsieur Malik RABIA que l'accueil périscolaire est d'ores et déjà saturé et que le pôle scolaire est plus qu'une priorité, il est une urgence.

❖ **Accueil Périscolaire et Centre de Loisirs « Les Loustics »**

Madame Emilie BOCQUIER informe que l'Accueil Périscolaire et Centre de Loisirs « Les Loustics » fonctionne à taux plein, voire un peu plus.

Le périscolaire a une fréquentation de plus de 90 enfants (80 l'année dernière).

L'accueil de loisirs a une fréquentation de 55 enfants, également en hausse avec des perspectives de nouvelle augmentation. Heureusement, le nouveau mode de restauration a été mis en œuvre à la rentrée.

➤ **8-3 Pétition – Habitants de la Grande Brosse**

Monsieur Jean-Claude BIRON fait part à l'Assemblée de la pétition qui lui a été remise en mains propres lors du dernier conseil. 24 signataires, habitants la Grande Brosse, Sainte Anne et le Square Paul Barillon demandent la sécurisation chemin de la Grande Brosse, la vitesse des véhicules sur cette voie étant très élevée et dangereuse pour les riverains.

Pour rappel, l'année dernière avait été proposé, lors du vote du budget, un devis relatif au busage de cette voie pour un coût de 40 000 €. La Commission Finances avait décidé de privilégier d'autres travaux. Aujourd'hui de nouvelles études d'aménagement sont en cours et seront proposées au budget 2018.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est toujours pénible de dépenser de l'argent pour pallier des comportements illicites et invite la Commission à rechercher des solutions les plus efficaces et les moins chères possibles.

➤ **8-4 E-Collectivité – Accès élus**

Depuis le mois de Juin, la Commune de St Christophe utilise un nouvel outil informatique via E-Collectivité du Centre de Gestion de la Vendée. Cet outil permet notamment de travailler de façon interactive sur des fichiers numériques. Pour cela, des comptes « E-Collectivité » doivent être ouverts pour les agents administratifs ainsi que pour les élus.

Madame Béatrice VRIGNAUD, agent administratif en charge de ce dossier, informe les Elus qu'ils vont recevoir courant novembre un mail d'E-Collectivité les informant de l'ouverture de leur compte et leur donnant leur code d'accès.

➤ **8-5 Bilan Forum des Associations et Accueil des Nouveaux arrivants du 9 Septembre 2017**

❖ **Accueil des Nouveaux Arrivants**

Madame Carine MIGNÉ informe l'Assemblée du succès de cette rencontre. Environ une quarantaine de personnes, participation plus forte que d'habitude, venant de tous horizons, communes voisines ou autres régions de France, a pu se présenter et échanger avec les élus présents. Puis, elles ont poursuivi la visite du Forum.

❖ **Forum des Associations**

Madame Carine MIGNÉ informe l'Assemblée d'une moindre participation des associations, celles non sportives y voyant un intérêt plus limité.

Cependant, pour les présentes, elles ont été très satisfaites de ce Forum. Le format de la ½ journée fonctionne et plait bien.

➤ **8-6 Demi-Journée Citoyenne du 16 Septembre 2017**

Madame Nadia RABREAU informe l'Assemblée qu'une dizaine de personnes est inscrite pour cette demi-journée, regroupant autant d'administrés que d'élus. Le rendez-vous est fixé à 9h00 à la Mairie. Les actions choisies sont : le fleurissement du parking de la Mairie et la maçonnerie du mur de clôture du même parking.

➤ **8-7 Soirée d'échanges et d'informations du 25 Septembre 2017 – 20h**

Madame Nadia RABREAU informe l'Assemblée de la modification dans le déroulement de cette soirée, avec la volonté de laisser plus de place à l'interactivité. Les habitants sont invités à communiquer au secrétariat de la Mairie avant le 19 septembre 2017 les points qu'ils souhaitent voir aborder lors de cette soirée.

➤ **8-8 Spectacle du 23 Septembre 2017 « Voyage autour du monde »**

Madame Carine MIGNÉ informe l'Assemblée qu'une cinquantaine de places a déjà été réservée. Pour rappel, l'entrée est de 5 € et gratuite pour les moins de 16 ans.

➤ **8-9 Dégradations du stade – Résultats de l'enquête**

Monsieur le Maire rappelle que les dégradations volontaires commises au stade municipal le 16 avril 2016 ont fait l'objet de plaintes par la Commune et l'Association Les Steeples.

Suite à une enquête, longue et minutieuse, de la Gendarmerie de Palluau, Monsieur le Procureur a reçu les adolescents concernés le 31 mai 2017.

Il en a informé Monsieur le Maire par courrier du 22 juin 2017. Il l'informe que les 7 jeunes âgés de 13 à 17 ans (3 de St Christophe du Ligneron, 2 de Froidfond, 1 de Challans) ont fait l'objet d'une mesure de « Classement sous conditions d'indemnisation des victimes, sous un délai de deux mois ». Il invite les parents des mineurs à :

- verser la somme de 51,83 € à la commune et 6 € aux Steeples,

- me rencontrer, dans un esprit de citoyenneté, afin que leurs enfants présentent leurs excuses

Si les sommes ont été versées, Monsieur le Maire regrette à ce jour de n'avoir pas reçu les excuses de toutes les familles incriminées. A ceux reçus, il a pu leur faire mesurer les conséquences et la gravité de leurs actes ; et les encourager à progresser.

Monsieur le Maire salue le travail de la Gendarmerie et invite la population à ne pas hésiter à porter plainte et de garder confiance en notre justice, même si les moyens limités ne permettent un traitement aussi rapide qu'espéré.

Il informe qu'une autre enquête est en cours suite à des dégradations également survenues au complexe sportif.

➤ **8-10 Activités Jeunesses**

Madame Emilie BOCQUIER informe l'Assemblée que les jeunes ont lancé le projet de décoration du transformateur se trouvant à côté de l'EHPAD, avec la participation d'ENEDIS. Cette action se déroulera le 23 et 30 Septembre 2017.

Prochain Conseil Municipal – lundi 9 Octobre 2017

Pour extrait,
Affiché le 18 Septembre 2017
Le Maire, Thierry RICHARDEAU

